

A. Michaux

Boulogne s. Mer, le 18 août

Avocat

152, Rue Faidherbe



R. 26. VIII.

Affaire Académie

Cher Monsieur

Je n'ai pu vous répondre plus tôt car j'étais en voyage. Votre dépêche m'est arrivée à Bruxelles après l'entrevue où je voyais tout spécialement sur vous. Les messieurs paraissent tenir beaucoup à éviter le bruit avec Rosenberg, j'ignorais qu'il y eût désaccord et c'est pour cela que je n'avais attaché aucune importance à la modification des statuts que j'acceptais de confiance persuadé que c'était une pure formalité. Mais puisqu'il y a désaccord je suis obligé de convenir que, en droit, ce que vous faisiez n'est pas légal.

Nous ne pouvons pas déclarer dissoute pour la reformer une société qui entend subsister, et si Rosenberg continue l'ancienne société nous ne pouvons pas lui prendre son titre. Vous avez très habilement amené

les neutralistes au latin, comme M. Rosenberg avait amené habilement les voleurs au neutral et si l'accord avait persisté vous auriez le droit de dire "anno XXIII" mais apprenez le bruit je suis obligé comme avocat et comme honnête homme de reconnaître que nous allons usurper le bien d'autrui jusqu'autrui subsiste et est en possession régulière de ses statuts. Pour tourner la difficulté il faudrait convoquer tous les députés à une réunion à date fixe, sans le vote express, c'est bien d'être impossible et tant pis s'il ne vient personne: la majorité voterait et vous pourriez invoquer le vote régulier. Je crois que si vous avez été présent à notre discussion vous auriez été de notre avis. Vous commancez maintenant la cause de la modification de mon vote mais je n'insiste que pour que mon nom n'apparaisse pas la modification des statuts tant que tous les socios ne sont pas d'accord pour dire "inter socios d'academia es constituta nova societate" avec un article défini la phrase serait plus claire "inter les socios" c'est licite, inter des socios c'est illégal, à mon avis

mais c'est chez moi une pure question de
principe et on peut parfaitement voter
le contraire sans que j'y attache de l'importance
linguistique.

Je reviens à l'instant le no 8. Je suis assés de
l'avis de Bernhart. Je vois maintenant
que nous devons ajourner la publication de la
gramm. et de did jusqu'à plus ample discussion et
accord sur la façon de procéder que propose
Bernhart. Les catholiques français redoutent
par l'expérience récemment l'idée de latin
D'après qu'il ont lu votre revue et ma brochure
il y a quelque chose à faire et nous necessaires si
tous les adeptes de latin simplifié s'entendent
pour le travail à faire. Il faudrait une
revue de adeptes par échanges de idées
c'est ce que j'aurais voulu faire cette année avec
vous. Je vois que les idées de A. Oratio ne
peuvent pas nous servir. Il faut plutôt se
conferer avec Meyerson et Blondel

Votre bon servon

Meyerson